

Services communs

Services / sous-directions	Missions
Service de la coordination stratégique et des territoires	Assurer la cohérence des stratégies d'enseignement supérieur et de recherche en particulier au plan territorial, de l'emploi scientifique, de la politique documentaire et de l'information scientifique et technique.
Service des grands projets immobiliers	Assurer, conjointement avec les opérateurs concernés, le pilotage des opérations immobilières d'intérêt national.
Sous-direction des systèmes d'information et études statistiques	Piloter les systèmes d'information et réaliser les études statistiques propres à éclairer l'élaboration et la conduite des politiques d'enseignement supérieur et de recherche.

DGRI

Services	Missions
Service stratégie de la recherche et de l'innovation	Élaborer la stratégie nationale en matière de recherche et d'innovation et assurer sa mise en œuvre. Décliner cette stratégie dans ses dimensions scientifiques sectorielles et dans ses dimensions transversales.
Service de la performance, du financement et de la contractualisation avec les organismes de recherche	Assurer la gestion et le suivi des programmes budgétaires relevant du ministre chargé de la recherche. Conduire le dialogue de gestion avec les organismes et assurer la négociation des contrats avec ces derniers, en cohérence avec les priorités nationales.
Service des entreprises, du transfert de technologie et de l'action régionale	Élaborer et mettre en œuvre des mesures visant à développer la recherche et l'innovation dans les entreprises et à développer l'attractivité du territoire national dans ces domaines.

DGESIP

Services / sous-directions	Missions
Service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle	Élaborer la stratégie nationale en matière d'enseignement et d'insertion professionnelle et assurer sa mise en œuvre.
Sous-direction de la performance et du financement de l'enseignement supérieur	Élaborer et assurer le suivi du programme budgétaire relatif aux formations supérieures et à la recherche universitaire.
Sous-direction de l'égalité des chances et de la vie étudiante	Définir, préparer et mettre en œuvre les politiques d'égalité des chances et améliorer la vie étudiante.
Pôle de contractualisation et de financement des établissements de formation et de recherche	
Sous-direction de l'analyse de la performance et du dialogue contractuel	Conduire le dialogue stratégique et de performance avec les établissements d'enseignement supérieur.
Sous-direction de l'allocation des moyens et affaires immobilières	Élaborer et mettre en œuvre le système d'allocation des ressources et la politique immobilière des établissements d'enseignement supérieur.
Mission de l'accompagnement des établissements	Accompagner les établissements d'enseignement supérieur, notamment dans la mise en œuvre des réformes impulsées par le ministère.

Un ministère transformé pour de nouveaux défis

Avec la création de l'AERES et de l'ANR, et la mise en place de l'autonomie des universités, notre système d'enseignement supérieur et de recherche a entamé ces dernières années une mutation profonde. Notre ministère doit aussi faire sa part du chemin. Il doit repenser ses relations avec les établissements d'enseignement supérieur et de recherche en étant stratège, innovant et transparent. Stratège pour anticiper et proposer des initiatives d'évolution de notre système et de nos priorités scientifiques. Innovant en privilégiant une approche transversale de l'enseignement supérieur et de la recherche, avec l'université au cœur du système. Transparent, en clarifiant les règles d'allocation des moyens et les règles du jeu de la contractualisation. Le nouveau ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche est désormais une administration de mission dans ses structures, il doit le devenir tous les jours davantage dans ses modes de fonctionnement et sa culture et apporter aussi sa contribution à la modernisation de l'État.



Valérie Pécresse
Valérie Pécresse

Une administration de mission, stratège, innovante, transparente

Un ministère stratège

- Deux services dédiés à l'élaboration des stratégies nationales en matière de :
 - Recherche et Innovation
 - Enseignement supérieur et Insertion professionnelle
- Un dialogue renouvelé avec les opérateurs sur la base de contrats stratégiques pluri-annuels qui respectent l'autonomie de gestion

Un ministère innovant

- Une transversalité enseignement supérieur – recherche organisée au travers de trois services communs aux deux directions générales traitant des grandes problématiques transverses (grands projets immobiliers, systèmes d'information et études statistiques, approche stratégique intégrée par site)
- La constitution d'un pôle dédié à la contractualisation et au financement avec les établissements d'enseignement supérieur
- La création d'une fonction accompagnement pour aider les opérateurs, notamment dans la mise en œuvre des réformes impulsées par le ministère

Un ministère exemplaire et transparent

- La mise en commun des systèmes d'information et études statistiques pour se donner les moyens de piloter et de rendre compte de la performance de l'enseignement supérieur et de la recherche
- Un ministère transparent dans le processus de dialogue avec les opérateurs et les modalités d'allocation des fonds

Organigramme

